

DEC121881INSHS

**Décision portant nomination de M. Thierry POIBEAU aux fonctions de directeur et Mme Sophie PREVOST aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée Langues, Textes, traitements informatiques, Cognition « Lattice »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition «Lattice» et nommant M. Michel CHAROLLES directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121117INSHS du 30 mars 2012 portant nomination de M Thierry POIBEAU aux fonctions de directeur par intérim et Mme Sophie PREVOST aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8094 intitulée Langues, Textes, traitements informatiques, Cognition « Lattice » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry POIBEAU, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 en remplacement de M. Michel CHAROLLES admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Mme Sophie PREVOST, Chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand